

AREMCO PYRO-PUTTY 1000-P POWDER - PYRO-PUTTY 1000-P



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AREMCO PYRO-PUTTY 1000-P POWDER

Code du produit : PYRO-PUTTY 1000-P

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Poudre adhésive haute température collage/réparation fonte aluminium.

Tenue jusqu'à 760°C

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : POLYTEC FRANCE.

Adresse : Technosud II - Bât A - 99 rue Pierre Semard.92320.CHATILLON.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)1 49 65 69 00. Fax : +33 (0)1 57 19 59 60.

info@polytec.fr

www.polytec.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA / www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Matière qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables, Catégorie 3 (Water-react. 3, H261).

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS02

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Mettre à la terre le récipient et le matériel de réception.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P261 Eviter l'accumulation de poussières pour réduire le risque d'explosion. Eviter de respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P370 + P376 En cas d'incendie: utiliser les moyens d'extinction appropriés

Conseils de prudence - Stockage :

P402 + P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le récipient et le produit selon les normes en vigueur dans le pays d'exploitation.

AREMCO PYRO-PUTTY 1000-P POWDER - PYRO-PUTTY 1000-P**2.3. Autres dangers**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 7429-90-5 EC: 231-072-3 ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)	GHS02 Dgr Flam. Sol. 1, H228 Water-react. 3, H261	[1]	90 <= x % < 100
CAS: 1332-58-7 EC: 310-194-1 ALUMINO-SILICATE	GHS07 Wng STOT SE 3, H335	[1]	1.0 <= x % <= 10

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours**En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation de particules sèches, éloigner la source d'exposition et s'assurer que la victime respire. Si elle ne respire pas, pratiquer un massage de réanimation cardio-pulmonaire (CPR).

Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène si disponible. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Immédiatement prendre contact avec un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Si un physicien ou spécialiste n'est pas disponible immédiatement, le rinçage de l'oeil doit être poursuivi pendant 15 minutes supplémentaires.

En cas de contact avec la peau :

Immédiatement retirer l'excès de produit de la peau à l'aide d'un linge sec puis laver à l'eau et au savon pendant au moins 5 minutes.

Si une irritation apparaît ou persiste, consulter un médecin.

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver soigneusement avant réutilisation.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui donner 1-2 verres d'eau à boire. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Pour prévenir l'aspiration du produit avalé, déposer la victime sur le côté avec la tête en dessous du niveau de la taille. Des vomissements peuvent se produire spontanément. Si un vomissement survient et que la victime est consciente, lui donner de l'eau pour diluer davantage le produit chimique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver les maladies de peau existantes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO PYRO-PUTTY 1000-P POWDER - PYRO-PUTTY 1000-P

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Refroidir les emballages à proximité des flammes.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- poudres
- dioxyde de carbone (CO₂)
- mousse
- poudres D

Utiliser des moyens d'extinction de la classe D (poudre chimique sèche) ou du sable sec. Ne jamais utiliser des agents de classe A, B ou C ou des agents halogénés. L'eau et la poudre d'aluminium enflammée réagissent violemment en formant du gaz hydrogène et des oxydes d'aluminium. Les particules d'aluminium vont brûler si elles sont portées à très haute température ou si elles sont dispersées dans l'air à l'état de nuage de poussière. Ne pas laisser de nuages de poussière se former.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce matériau est potentiellement explosif si dispersé dans l'air. Suivre la liste des procédures de lutte contre l'incendie attentivement et se référer au bulletin de l'Aluminum Association TR-2.

L'aluminium réagit avec l'eau, les acides et alcalins pour former du gaz hydrogène combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Couvrir doucement la poudre en feu et l'encercler avec les agents d'extinction recommandés. Ne pas mélanger l'agent avec la poudre et ne pas y toucher avant qu'elle ait refroidi à température ambiante. Empêcher la formation de nuages de poussières.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire à pression positive approuvé NIOSH / MSHA avec un masque intégral et vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Endiguer la zone afin d'éviter les fuites et contamination de sources d'eau.

Evacuer ensuite les eaux ayant servi au contrôle du feu.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter des lunettes de protection chimique, des vêtements protecteurs couvrants, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc. Porter un appareil respiratoire approuvé de type NIOSH en cas de suspensions.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Tenir les personnes à distance. Éviter l'exposition aux étincelles, au feu ou aux surfaces métalliques chaudes. Utiliser des outils anti-étincelles et transférer le produit déversé dans un récipient étanche en vue de son élimination conformément aux normes en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO PYRO-PUTTY 1000-P POWDER - PYRO-PUTTY 1000-P**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les poussières. Maintenir les conteneurs bien fermés. Nettoyer rapidement les résidus solides avec un linge imbibé d'eau. Nettoyer rapidement les déversements.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne jamais verser de l'eau dans ce mélange.

Eviter l'inhalation des poussières.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à distance de combustibles et de sources d'ignition. Maintenir le récipient bien fermé. Stocker dans du plastique propre ou des conteneurs en acier inoxydable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
7429-90-5	2 mg/m3	-	-	-	-
1332-58-7	2 (E,R) mg/m3			A4	

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
7429-90-5	-	10	-	-	-	-
1332-58-7	-	10	-	-	-	25

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate. La ventilation d'extraction doit être anti-déflagration. Maintenir les conteneurs fermés. Des douche de rinçage et des fontaines oculaires doivent être en accès direct. Ne pas fumer ou allumer les lumières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

AREMCO PYRO-PUTTY 1000-P POWDER - PYRO-PUTTY 1000-P**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.
Porter des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Porter des gants imperméables et résistants aux produits manipulés.

- Protection du corps

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
Porter des vêtements de protection couvrant le corps. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.
En cas de ventilation insuffisante ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ceux-ci doivent porter un appareil respiratoire à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome anti-poussière approuvé de type NIOSH.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :	Poudre.
Couleur :	Gris - argenté
Odeur :	Inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité de vapeur :	Plus lourde que l'air
Densité :	2.5 - 2.7
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	590 °C.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

9.2. Autres informations

COV (g/l) :	0
-------------	---

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- les étincelles

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- eau

AREMCO PYRO-PUTTY 1000-P POWDER - PYRO-PUTTY 1000-P

- acides
- alcalis
- hydrocarbures chlorés
- agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- gaz hydrogène combustible

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :	Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires. Une irritation prolongée peut être dangereuse.
Contact cutané :	Les poussières et la poudre peuvent irriter la peau.
Contact oculaire :	Les poussières peuvent irriter les yeux.
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Ne devrait pas être dangereux selon les critères de l'OSHA. En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Par manque de données, la classification n'est pas possible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Par manque de données, la classification n'est pas possible pour la sensibilisation respiratoire.

En outre, ce produit ne devrait pas présenter de risque de sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Par manque de données, la classification n'est pas possible.

Cancérogénicité :

Ce produit n'est pas listé par l'IARC, le NTP, le OSHA ou le ACGIH comme cancérigène.

Supposé non dangereux selon les critères du WHMIS et de l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction :

Supposé non dangereux selon les critères de l'OSHA.

Par manque de données, la classification n'est pas possible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Par manque de données, la classification n'est pas possible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Peut provoquer des dommages aux organes par des expositions prolongées et répétées.

Danger par aspiration :

Par manque de données, la classification n'est pas possible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Supposé non dangereux selon les critères du WHMIS. Supposé dangereux selon les critères de l'OSHA. Une exposition prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut avoir des effets chroniques.

Autres informations

Ce produit n'a pas d'effets négatifs connus sur la santé humaine.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

AREMCO PYRO-PUTTY 1000-P POWDER - PYRO-PUTTY 1000-P

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

ALUMINO-SILICATE (CAS: 1332-58-7)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) (CAS: 7429-90-5)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.2.2. Mélanges

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Traiter conformément aux législations en vigueur.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

AREMCO PYRO-PUTTY 1000-P POWDER - PYRO-PUTTY 1000-P

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

25 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H228 Matière solide inflammable.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.